

6. Contraintes préalables à l'acte

Avant l'examen :

- **Faites un repas copieux, évitez les boissons sucrées et les excitants (thé, café, cigarette)**
- **Éviter le maquillage**
- **Retirer en amont vos piercings**
- **Renseigner le questionnaire IRM pour la recherche de contre-indications et contactez-nous avant l'examen uniquement en cas de réponse positive.**
- **Venez accompagnée**

7. Contrainte post examen

- **Ne pas conduire en cas de prémédication.**

8. Aspect financier

Au titre de l'hospitalisation, la prise en charge de votre examen se fera au même titre que les frais d'hospitalisation (sécurité sociale et mutuelle).

A titre externe, les modalités de prise en charge de votre examen sont indiquées dans le document joint à votre convocation.

Cette fiche d'information permet de répondre aux questions que vous vous posez à propos de l'IRM foétale.

Nous espérons avoir répondu à la plupart de vos interrogations.

Le jour de votre examen, vous serez accueillie par les équipes médicales et paramédicales qui vous expliqueront de nouveau le déroulement de cet acte et qui seront à votre écoute si vous avez besoin de renseignements complémentaires. N'hésitez pas à les interroger, de même que le médecin ayant demandé l'examen ou votre médecin traitant si vous le souhaitez.

**Pôle imagerie médicale
Groupe hospitalier Pellegrin**

Service imagerie anténatale, de la femme et de l'enfant

Adresse courriel : sec-imageriefemme@chu-bordeaux.fr

Tél : 05 57 82 21 67

Fax 05 57 82 00 32



IMAGERIE PAR RESONANCE MAGNETIQUE FOETALE

Madame,

Votre médecin vous a proposé un examen IRM. Cet acte doit être pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser, à tout moment. Cette fiche vous informe sur le déroulement de l'acte et de ses suites.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens, et de la liste écrite des médicaments que vous prenez. Il est également très important que vous respectiez les recommandations qui vous sont faites.

Ce système d'exploration, permet de réaliser des images en coupe du corps humain. Les renseignements apportés par cet examen sont très déterminants pour porter un diagnostic précis.

L'IRM n'utilise pas les rayons X

Les examens IRM sont non irradiants car ils utilisent des champs magnétiques (aimants) et des ondes de radiofréquence. Il n'a jamais été décrit de conséquence particulière pour l'homme.

1. Nature de l'acte

Le mot magnétique indique que l'appareil comporte un gros aimant. Le mot résonance indique que l'on va utiliser des ondes de radiofréquence, comme celles de la radio ou de la télévision pour faire vibrer les noyaux d'hydrogène composant les tissus de votre corps et fabriquer des images.

L'appareil utilise des antennes et des techniques d'acquisition spécifiques (appelées séquences) pour analyser chaque partie du corps. Il est alors possible de reconstruire des images en coupes dans tous les plans. Les informations sont stockées dans un ordinateur qui assure la reconstitution des images à partir de la répartition de l'hydrogène dans les tranches de votre corps.

2. Histoire naturelle de l'affection

Accepter l'IRM que l'on vous propose peut permettre d'établir un diagnostic et/ ou d'adapter la thérapeutique.

Refuser l'examen ne modifiera pas l'évolution de votre grossesse, mais peut gêner sa prise en charge (diagnostic, traitement...).

3. Déroulement de l'acte

Pour la réalisation de l'examen il vous sera demandé de retirer tout objet métallique (bijoux, barrettes, montres...). Des casiers sont à votre disposition. Les manipulateurs vérifieront avec vous le questionnaire concernant les contre-indications que vous avez reçu avec votre convocation.

Vous entrerez dans une salle qui sera fermée pendant l'examen. Dans tous les cas, l'équipe qui se trouve tout près de vous pourra communiquer avec vous grâce à un micro, derrière une vitre. Une sonnette est mise à votre disposition pour nous appeler si besoin. En la pressant vous pouvez à tout moment intervenir ou interrompre l'examen.

Cet examen dure en moyenne 30 à 40 minutes. Votre coopération est importante. Dans certains cas, nous vous dirons, à l'aide du micro, comment respirer. Vous entendrez un bruit répétitif, comme celui d'un tam-tam pendant ce que l'on appelle une séquence.

L'examen est souvent un peu long et le bruit peut être désagréable mais pas douloureux. Un sentiment de malaise par crainte d'être enfermée (claustrophobie) peut être ressenti mais peut être réduit par de simples moyens. Si par exemple vous êtes mal à l'aise dans un ascenseur, parlez-en au médecin qui a demandé l'examen pour qu'il vous prescrive éventuellement une prémédication pour le jour de l'examen.

L'examen sera de meilleure qualité et moins long si votre bébé est calme. Pour cela nous vous demanderons de rester calme pendant l'examen et respirer profondément.

Nous ne donnons pas en systématique de médicament afin de vous détendre avant l'examen ; néanmoins, à votre demande (anxiété très prononcée, claustrophobie), nous pouvons vous donner un comprimé d'ATARAX 25mg (antihistaminique à propriété sédatif) 30 minutes avant le début de l'IRM. Il est donc indispensable de venir accompagnée et de ne pas conduire après l'administration de ce médicament.

Vous avez la possibilité d'être accompagnée durant toute la durée de cet examen si vous le souhaitez.

4. Bénéfices escomptés

Cet acte permet de proposer le traitement le plus adapté et de répondre à la question diagnostique posée par votre médecin.

Les premiers résultats vous seront communiqués oralement à la fin de l'examen par le radiologue responsable. Le compte rendu définitif et les images seront envoyés au gynécologue obstétricien qui suit votre grossesse.

Il est important de mentionner à votre arrivée administrative, le nom du médecin référent de votre grossesse.

5. Risques, incidents et complications

Tout corps étranger métallique ou contenant du fer constitue un danger potentiel (risque de brûlures, de blessure).

Cela peut être une pile (pacemaker), certaines valves cardiaques, un appareil de stimulation neurologique, une limaille de fer ou tout type de matériel ferreux, les appareils auditifs ou implants cochléaires, certaines broches métalliques, les corps étrangers métalliques notamment oculaires.

Ceci concerne également les prothèses d'orthodontie (bagues dentaires) : beaucoup sont compatibles mais un avis préalable est nécessaire, ainsi que pour les tatouages (délai de 6 semaines minimum) et piercings.

Il est indispensable de le signaler à la secrétaire lors de la prise de rendez-vous et au personnel qui s'occupera de vous le jour de l'examen.

Par ailleurs, pour tous les DISPOSITIFS MEDICAUX IMPLANTES ACTIFS (Pile cardiaque/pacemaker, défibrillateur automatique compatibles IRM, pompe à perfusion implantable active, etc...) une prise en charge spécifique de ce matériel avant et juste après l'examen devra être réalisée le jour de votre examen.